

BULLETIN D'INSCRIPTION / COMMANDE

A retourner à
Christelle COUÉ-ROBELIN - IFRB Poitou-Charentes - 26 rue Salvador Allende - 86000 POITIERS

Formation professionnelle certifiante

Conducteur de Travaux

Contenu de la formation

Voir les fiches descriptives des actions de formation (modules) jointes au présent Bulletin d'inscription / Commande.

La formation permet au stagiaire d'accéder à la certification "Conducteur de Travaux" de l'IFRB Poitou-Charentes, enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle par Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel le 14 avril 2012.

Les compétences ou capacités des stagiaires seront évaluées conformément au dernier référentiel de la certification.

Les candidats ayant réussi les épreuves se verront remettre **la certification de "Conducteur de Travaux" de niveau III (Bac+2).**

Durée

113 jours, soit 791 heures de **formation en alternance sur une période de 18 mois** (environ 23 semaines de formation)

Dates

Octobre 2017 / Avril 2019

Les horaires seront précisés ultérieurement, dans la convocation notamment.

Lieux (cochez)

- Poitiers (86)
 Saintes (17)

Coût de la formation

14 € H.T. / heure / stagiaire

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) - Code CPF 178784 (COPAREF Nouvelle Aquitaine) ou 1653 (CPNEF Bâtiment et Travaux Publics).

Le coût pédagogique de la formation peut être totalement ou partiellement pris en charge par votre OPCA.

Renseignements

Stagiaire

(salarié ou futur salarié de l'entreprise en contrat de travail ordinaire ou en contrat de professionnalisation)

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

E-mail _____
Tél. fixe _____
Tél. mobile _____

Date de naissance _____

Fonction occupée dans l'entreprise
(ou future fonction)

Contrat de travail (ou futur contrat de travail)

- Contrat de travail ordinaire
CDD CDI
- Contrat de professionnalisation
CDD CDI
- Date de signature du contrat (réalisée ou prévue)

Joindre un CV et une lettre de motivation

Joindre deux photos d'identité

Joindre une copie du diplôme de niveau IV dans les métiers du Bâtiment ou une copie du/des certificat(s) de travail prouvant 4 ans d'expérience professionnelle technique

Entreprise

Raison sociale _____

Adresse _____

Nom et prénom du contact _____

Tél. _____

Fax _____

E-mail _____

Siret _____

Code APE _____

Effectif de l'entreprise (hors apprentis) _____

Activité principale _____

OPCA

- CONSTRUCTYS
- Entreprise < 11 salariés
 - Entreprise ≥ 11 salariés
- Autre OPCA, précisez : _____

Cadre réservé à l'entreprise

Fait le _____

à _____

Nom, prénom du signataire _____

Qualité du signataire _____

"Lu et approuvé" - Cachet et signature

- J'ai lu les Conditions Générales de Vente applicables à la formation Conducteur de travaux et les accepte sans réserve.
 J'ai pris connaissance des fiches descriptives des actions de formation (modules) jointes au présent Bulletin d'inscription / Commande.
 J'ai remis au stagiaire le règlement intérieur applicable aux formations de l'IFRB Poitou-Charentes.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE applicables à la formation Conducteur de travaux

1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription / commande dûment renseigné à :

IFRB Poitou-Charentes
26 rue Salvador Allende
86000 POITIERS
Fax. 05 49 61 28 57

Le Client reconnaît, préalablement, qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de l'IFRB Poitou-Charentes, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le Client reconnaît également avoir pris connaissance des pré-requis de la formation et atteste que le(s) stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) aux exigences d'entrée en formation.

2 - Obligations respectives des parties

Pour toute inscription, le Client reçoit une convention de formation établie en trois exemplaires, dont il s'engage à retourner à l'IFRB Poitou-Charentes un exemplaire co-signé par le dirigeant et le stagiaire, revêtu du cachet de l'entreprise.

L'IFRB Poitou-Charentes assure le suivi de l'exécution de la formation à l'aide de feuilles d'émergence signées par le(s) stagiaire(s) et le(s) formateur(s). Une attestation de formation sera adressée au(x) stagiaire(s) en fin de formation.

3 - Annulation et absence du fait du Client

Annulations

Les annulations adressées par courrier postal (cachet de La Poste faisant foi) ou télécopie, reçues moins de 30 jours francs avant la date de début de la prestation, entraîneront le versement par le Client d'une somme forfaitaire égale à 30 % du prix total de la prestation.

Abandons

Les abandons confirmés par courrier postal (cachet de La Poste faisant foi) ou télécopie, survenant au cours de l'action de formation, entraîneront le versement par le Client d'une somme forfaitaire égale au solde du coût pédagogique (soit le coût pédagogique correspondant à 791 heures de formation, diminuées des sommes déjà versées).

Absences

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessiteront un justificatif écrit de la part du Client.

Les absences (hors maladie) entraîneront de plein droit la facturation au Client par le Prestataire de **frais d'absence** aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le stagiaire avait suivi la formation. Les **absences justifiées par un arrêt de travail** (copie à produire dans les 48 heures au Prestataire) feront quant à elles l'objet d'une facturation de **frais d'absence à hauteur de 50 %** du coût pédagogique habituel. Ces facturations ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA du Client.

4 - Annulation du fait de l'IFRB Poitou-Charentes

L'IFRB Poitou-Charentes se donne la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation à tout moment jusqu'au jour de début de ladite prestation. L'IFRB Poitou-Charentes en informe le Client.

Aucune indemnité n'est versée au Client en raison d'une annulation du fait de l'IFRB Poitou-Charentes.

5 - Paiement

Les factures mensuelles sont adressées au Client ou à l'OPCA si subrogation de paiement.

Le règlement des factures s'effectue par chèque ou par virement bancaire à 30 jours fin de mois.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. A défaut de paiement dans les délais, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

6 - Matériel pédagogique

Le Client veillera à **mettre à la disposition du participant** (stagiaire de la formation), pendant toute la durée de la formation, **un ordinateur portable de type PC**, équipé d'un Pack Office Windows, version 2013 ou plus.

7 - Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

La formation se veut avant tout pragmatique et doit permettre un déploiement rapide des compétences dans l'entreprise. Elle comporte ainsi des apports théoriques, mais aussi des études de cas, des mises en situation/jeux de rôles, etc. En outre, sa vraie valeur ajoutée réside dans l'alternance Période de formation / Période en entreprise.

Il est essentiel que le stagiaire soit progressivement mis en situation de conducteur de travaux par le Client.

8 - Validation des acquis

La formation permet au stagiaire d'accéder à la certification Conducteur de Travaux de l'IFRB Poitou-Charentes, enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle par Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel le 14 avril 2012.

Les compétences ou capacités des stagiaires seront donc évaluées selon le dernier référentiel de la certification, à savoir : épreuves de contrôle continu, épreuves terminales, dont un entretien devant un jury composé de professionnels.

Les candidats ayant réussi ces épreuves (au minimum 10/20 de moyenne générale) se verront remettre la certification "Conducteur de Travaux" de Niveau III de l'IFRB Poitou-Charentes.

9 - Propriété intellectuelle

Les contenus et documents pédagogiques remis par l'IFRB Poitou-Charentes, dans le cadre de l'action de formation, sont compris dans le prix de la formation. L'IFRB Poitou-Charentes et/ou ses prestataires sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble de ces contenus et documents pédagogiques. Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit de reproduire, de communiquer, de traduire, de modifier, de diffuser et de distribuer ces éléments, directement ou indirectement, et ce, quel que soit le support.

10 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Poitiers sera compétent.



Association IFRB Poitou-Charentes
26 rue Salvador Allende - 86000 POITIERS
Tél. : 05 49 61 20 66 / Fax : 05 49 61 28 57
E-mail : contact@ifrbpoitoucharentes.fr
Site internet : www.ifrbpoitoucharentes.fr



Version du 20/10/2016